

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal



SEANCE DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze septembre à 16 h 00 les Membres du Conseil Municipal de la Ville du Mans, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 9 septembre 2022 sont réunis Salle Forum des Quinconces sous la présidence de M. LE FOLL, Maire.

Sont présents : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme S. MOISY, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, Mme A. BESNARD, M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON, M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE, M. M. LECOSSIER, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOU, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme I. GARSMEUR.

Absents et représentés : Mme F. BAUDON-BRULÉ, M. Y. CALIPPE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, Mme R. KAZIEWICZ, M. F. EDOM, Mme P. CHARTON, Mme P. LAUTRU, Mme F. RAMBURE, M. Q. PORTIER, M. L. BU, M. H. BOURGEOIS, M. O. BIENCOURT, M. C. RAVÉ, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme K. FOFANA.

Votes par procuration :

Mme F. BAUDON-BRULÉ a donné pouvoir à Mme L. HAMONOU-BOIROUX

M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à Mme C. BRULÉ-DELAHAYE

M. C. LACOSTE a donné pouvoir à Mme M-A. ROUSSEAU

M. S. CIGANA a donné pouvoir à M. C. PETIT-LASSAY

Mme A. BESNARD a donné pouvoir à Mme C. LEROUX après son départ

Mme R. KAZIEWICZ a donné pouvoir à Mme C. POUPINEAU

M. F. EDOM a donné pouvoir à Mme S. MOISY

Mme P. CHARTON a donné pouvoir à Mme F. LAGARDE jusqu'à son arrivée

Mme P. LAUTRU a donné pouvoir à M. E. DIONE

Mme F. RAMBURE a donné pouvoir à M. G. LE CORRE après son départ

M. Q. PORTIER a donné pouvoir à M. N. CHÂRON jusqu'à son arrivée

M. L. BU a donné pouvoir à Mme F. PAIN

M. H. BOURGEOIS a donné pouvoir à Mme O. BERNY jusqu'à son arrivée

M. O. BIENCOURT a donné pouvoir à M. O. RUCHAUD jusqu'à son arrivée
M. C. RAVÉ a donné pouvoir à Mme M. KARAMANLI
Mme H. LAFORÊT-THIBAUT a donné pouvoir à Mme I. GARSMEUR après son départ
Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU

M. Edouard DIONE remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 juin 2022 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

Détail du quorum

Délibérations 1 à 2 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	41

Délibérations 3 à 6 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

Délibérations 7 à 11 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	44

Délibérations 12 à 18 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	43

Délibérations 19 à 22 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

Délibération 23 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	43

Délibérations 24 à 30 :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	55
Nombre de conseillers municipaux présents	42

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2022

4- Attribution de subventions à différentes associations en charge du handicap

DGA Solidarités & Santé

Rapporteur(s) M. Nathan CHÂRON

La Mission Handicap apporte une aide financière annuelle aux associations de personnes handicapées dans le cadre de la commission Solidarité. Toutefois, durant l'année, la délégation aux personnes handicapées peut être sollicitée par de nouvelles demandes associatives pour la mise en place de projets de développement social, culturel ou de loisirs.

Quatre associations sollicitent la collectivité :

CENTRE DU PATRIMOINE DE LA FACTURE INSTRUMENTALE

900 €

La Ville du Mans a été sollicitée par le Centre Patrimoine de la Facture Instrumentale (CPFI) pour les aider à mettre en valeur la culture sourde à travers son rapport à la musique et à l'art en général (poésie en LSF, chant-signé, théâtre).

Il s'agit pour le Centre Patrimoine de la Facture Instrumentale (CPFI) de créer des rencontres entre le public entendant et le public sourd et de réfléchir, ensemble, à la musique et à la culture sourde. Cette aide financière permet les échanges entre personnes entendantes et personnes déficientes auditives grâce à la présence d'interprètes en Langue des Signes Française.

Deux soirées ont été organisées le vendredi 18 mars 2022 et le vendredi 25 mars 2022. Il s'agissait, pour la première de découvrir le chant-signé et pour la seconde de découvrir le métier de comédien, metteur en scène et réalisateur sourd à travers l'expérience de Hrysto.

ASSOCIATION ECLIPSE VOIR AUTREMENT

1 000 €

L'association Eclipse Voir Autrement sollicite une aide financière de la Ville du Mans afin de la soutenir dans la diffusion d'outils braille pour ses adhérents.

L'association choisit d'enrichir l'apprentissage du braille pour ses adhérents en y associant l'accès et l'utilisation de l'imprimante braille que l'association a acquise. L'objectif étant de permettre son accès à tous et surtout de réaliser des outils d'information permettant d'accéder notamment au programme de la saison culturelle qui est très demandé mais aussi à tout ce que les adhérents de l'association jugeront nécessaire.

Une équipe d'une dizaine de personnes se met en place pour dispenser l'enseignement du braille mais aussi de l'utilisation de l'imprimante braille par tous.

ASSOCIATION DES SOURDS DE LA SARTHE**1 000 €**

L'association des Sourds de la Sarthe sollicite une aide financière de la Ville du Mans afin de la soutenir dans l'organisation d'une conférence qui se déroulera dans l'auditorium du Musée Jean-Claude BOULARD – Carré Plantagenêt le samedi 17 septembre 2022.

Les personnes présentes échangeront sur « L'histoire des sourds / L'histoire pour les sourds » en présence de Yann CANTIN, maître de conférence à l'université Paris VIII et de Jean Paul PERBOST, universitaire, premier sourd guide- conférencier de la Réunion des Musées Nationaux et expert pour les projets menés au Mans.

Cette aide financière permet l'accès des débats à tous grâce à la présence d'interprètes en Langue des Signes Française : Français → LSF et LSF → Français.

EYES FOR MOVIE**1 000 €**

L'association Eyes for Movie sollicite une aide financière de la Ville du Mans afin de la soutenir dans l'organisation d'un événement culturel « Image et spectacle » en français et en langue des signes française.

La soirée du samedi 17 septembre 2022 s'organise en trois temps. Tout d'abord la projection du film « Pas le choix » réalisé par un réalisateur sourd, suivi d'un échange avec la salle, le réalisateur et des comédiens et enfin une soirée Cabaret dinatoire en lien avec le film « Pas le choix ».

Cette aide financière permet l'accès des débats à tous grâce à la présence d'interprètes en Langue des Signes Française : Français → LSF et LSF → Français.

COMPAGNIE ATELIER HORS CHAMP**2 000 €**

La compagnie Atelier hors champ sollicite une aide financière de la ville du Mans au titre de l'action en faveur de l'accessibilité et de la sensibilisation au handicap à hauteur de 2 000 €.

La compagnie Atelier hors champ est une compagnie théâtrale professionnelle qui diffuse ses spectacles au niveau national et qui élabore sur le territoire de nombreux projets à destination des personnes fragiles.

La compagnie élabore actuellement une nouvelle création « Le verso des images / une histoire de Louis Braille » qui verra le jour en octobre 2022 au petit théâtre des Quiconces du Mans et sera diffusé 30 dates sur sa première saison d'exploitation sur le territoire local et national.

La compagnie a souhaité tout le long du processus d'écriture et de création inviter des personnes déficientes visuelles à des ateliers partagés. Elle poursuivra ces rencontres tout le long de la diffusion du spectacle.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir donner votre accord sur ces répartitions et d'autoriser le versement de subventions qui seront prélevées sur la provision Handicap, fonction 521.2, article 6574.

CREDITS BUDGETAIRES			
	Références BP ou DM	Imputation	Montant
DEPENSES	BP 2022 Provision Handicap	Fonction 521.2 Article 6574	5 900 €

Votes

55 élus ont voté POUR : M. S. LE FOLL, Mme C. POUPINEAU, M. C. COUNIL, Mme F. BAUDON-BRULÉ (représentée par Mme L. HAMONOU-BOIROUX), M. Y. CALIPPE (représenté par Mme C. BRULÉ-DELAHAYE), Mme S. MOISY, M. C. LACOSTE (représenté par Mme M-A. ROUSSEAU), Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. C. PETIT-LASSAY, Mme C. LEROUX, M. S. CIGANA (représenté par M. C. PETIT-LASSAY), Mme A. BESNARD, M. M. GUIHARD, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, M. N. ARIK, Mme M-A. ROUSSEAU, M. A. AMMAR, M. C. JEAN, Mme A. LARSON, Mme R. KAZIEWICZ (représentée par Mme C. POUPINEAU), M. E. DIONE, M. G. LE CORRE, M. F. EDOM (représenté par Mme S. MOISY), Mme M. CABARET, Mme A-M. CHOISNE, Mme P. CHARTON (représentée par Mme F. LAGARDE), M. A. EL ARRASSE, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU (représentée par M. E. DIONE), Mme B. AFFAGARD, Mme M. HUBERT, Mme F. RAMBURE, M. M. LECOSSIER, Mme F. LAGARDE, Mme L. MÉNARD, M. Q. PORTIER, M. N. CHÂRON, M. A. LECHAT, M. T. TOUCHE, M. J. GOUFFÉ, Mme F. PAIN, M. R. BATIOU, Mme I. SÉVÈRE, Mme N. BUCHOT, M. L. BU (représenté par Mme F. PAIN), Mme J. ROUSSEAU, Mme O. BERNY, Mme M. KARAMANLI, M. H. BOURGEOIS (représenté par Mme O. BERNY), M. O. BIENCOURT (représenté par M. O. RUCHAUD), M. O. RUCHAUD, M. C. RAVÉ (représenté par Mme M. KARAMANLI), Mme H. LAFORÉT-THIBAUT, Mme K. FOFANA (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme I. GARSMEUR.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : lmc1DEL226617H1

Affichage le 23 septembre 2022

Délibération exécutoire le 23 septembre 2022